

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
DODEKAN**

Référence du document : DODEKAN
Date création : 14 janvier 2019
Date révision : /

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identification du produit

Nom commercial : Dodecane

Nom INCI: Dodecane

Reference interne: DIV0026

Emploi de la substance: Agent de toucher pour formulation de produits cosmétiques

Identification de la société

Nom : Ekokoza s.r.o.

Fryčovice 297, 73945, Fryčovice

IČ: 07508247, eshop@ekokoza.cz

Nouzové telefonní číslo: +420224919293 , +420224915402 (telefon 24hod/
denně) Toxikologické informační středisko, Na Bojišti 1, 128 08 Praha2)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger par aspiration Catégorie 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Nocif

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301 + P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331

NE PAS faire vomir.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une substance au sens du règlement (CE) 1907/2006.

COMPOSANTS OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES ET SUBSTANCES AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE A INDIQUER CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) 1907/2006

dodécane

No.-CE: 203-967-9	No.-Index:	Type de composant: Matière active
No REACH: 01-2119486573-28-0001		
Nom de la substance (REACH / CLP): Dodécane		
Classification (Directive 67/548/CEE):	Xn	No.-CAS: 112-40-3
		R65; R66
Classification (Règlement (CE) no 1272/2008):	Asp. Tox. 1	H304

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
En cas d'inhalation	Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Surveiller la respiration, donner de l'oxygène si nécessaire. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau.
En cas de contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Symptômes: Pas d'information disponible. Risques: Pas d'information disponible.
--	--

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement: Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.
--	--

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂)
---------------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz de combustion dangereux.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle.
----------------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
--	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide,
------------------------------	---

agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Classe de feu	B: Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé.
Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510)	10: Les liquides combustibles ne sont pas en Classe 3 pour le Stockage
Autres données	Stable à température et pression ambiantes normales.
matériau du conteneur	matériaux adéquats: Acier

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Ces informations ne sont pas disponibles.
---------------------------------------	---

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****COMPOSANTS AVEC VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE****LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE NATIONALES**

Paramètres de contrôle / Nom de la substance	Typ	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
HYDROCARBURES EN C6-C12 (ENSEMBLE DES, VAPEURS)	VME	1.000 mg/m3	01 2008	France INRS Exposure Limit List
	valeur limite indicative			
HYDROCARBURES EN C6-C12 (ENSEMBLE DES, VAPEURS)	VLE	1.500 mg/m3	01 2008	France INRS Exposure Limit List
	valeur limite indicative			

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EUROPEENNES

donnée non disponible

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)**Dodecane**

Utilisation finale	Voies d'exposition	Valeur	Note
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Travailleurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Exposition orale, exposition aiguë/de courte durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition aiguë/de courte durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Exposition orale, exposition de longue durée - effets systémiques		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Exposition cutanée, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable
Consommateurs	Inhalation, exposition de longue durée - effets locaux		Non pertinent / non applicable

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)**Dodecane**

Compartment de l'Environnement	Valeur	Note
Eau douce		Non pertinent / non applicable

Eau de mer		Non pertinent / non applicable
libération temporaire		Non pertinent / non applicable
station d'épuration		Non pertinent / non applicable
Sédiment d'eau douce		Non pertinent / non applicable
Sédiment marin		Non pertinent / non applicable
Sol		Non pertinent / non applicable
aliment		Non pertinent / non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'aération insuffisante, de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail, de gêne due à une odeur trop forte ou d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, utiliser un appareil respiratoire autonome ou un appareil respiratoire avec un filtre de type A ou un filtre combiné adéquat (en cas d'apparition d'aérosols, de brouillards et fumées, par ex. A-P2 ou ABEK-P2), conf. à la norme EN 141.
Protection des mains	<p>Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).</p> <p>gants appropriés à un contact prolongé: Matériel: Caoutchouc fluoré Temps de pénétration: >= 480 min épaisseur matériau: 0,4 mm</p> <p>Matériel: Caoutchouc nitrile/latex nitrile Temps de pénétration: >= 480 min épaisseur matériau: 0,35 mm</p> <p>gants appropriés à la protection contre les projections: Matériel: Polychloroprène Temps de pénétration: >= 120 min épaisseur matériau: 0,5 mm</p> <p>gants inadaptés Matériel: Caoutchouc naturel/latex naturel, caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyle</p>
Protection des yeux	Lunettes de sécurité à protection intégrale
Mesures de protection	Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Conseils généraux	Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
--------------------------	---

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide; 20 °C; 1.013 hPa
Forme	Liquide
Couleur	incolore
Odeur	type hydrocarbure
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	non applicable
Point/intervalle de fusion	-10 °C; 1.023 hPa; ASTM D 97-66
Point/intervalle d'ébullition	env. 212 °C; 1.013 hPa; ASTM D 1020-94
Point d'éclair	71 °C; ASTM D3278
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable (liquide)
Limite d'explosivité, inférieure	0,6 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	donnée non disponible
Pression de vapeur	10 Pa; 20 °C; NF T 20-048 104 hPa; 50 °C; NF T 20-048
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Densité	0,75 g/cm ³ ; 20 °C
Densité relative	env.0,75; 20 °C; ASTM D 7042-04
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: env. 7,8; OCDE Ligne directrice 107
Température d'inflammation	env. 208 °C; 1.013 hPa; DIN 51794
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	2 mm ² /s; 20 °C 1,5 mm ² /s; 40 °C
Propriétés explosives	n'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.
Propriétés comburantes	n'est pas à attendre étant donné la structure et les groupes fonctionnels.

9.2 Autres données

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Note Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Note Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Echauffement direct, encrassement, contamination chimique, exposition au soleil, UV ou radiation ionisante.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts;

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale dodécane:
DL50 oral rat: > 5.000 mg/kg; OCDE Ligne directrice 401
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbons, C9-C11, cyclics, < 2% aromatics
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation dodécane:
CL50 rat: > 5 mg/l; 8 h; OCDE Ligne directrice 403
Atmosphère de test: vapeur
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbons, C9-C11, isoalkanes, <2% aromatics
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée dodécane:
DL50 dermal rat: > 5.000 mg/kg; OCDE Ligne directrice 402
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbons, C11-C14, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau dodécane:
lapin: non irritant; OCDE Ligne directrice 404
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux dodécane:
lapin: non irritant; OCDE Ligne directrice 405
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbures, C9-C11, cycliques, < 2% aromatiques
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation dodécane:
Essai de Maximalisation cochon d'Inde: non sensibilisant; OCDE Ligne directrice 406
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatiques
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro dodécane:
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
profil de groupe

Génotoxicité in vivo dodécane:
Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes
profil de groupe

Remarques dodécane:
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité dodécane:
rat; Inhalation; Toxicité subchronique; OCDE Ligne directrice 453
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
profil de groupe
(valeur de la littérature)

Remarques dodécane:
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction dodécane:
rat; Oral(e)
NOAEL ((pais)): 1.000 mg/kg
NOAEL (F1): 1.000 mg/kg; OCDE Ligne directrice 422
Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: décane

dodécane:
Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; OCDE Ligne directrice 416
Proposition de test

Tératogénicité dodécane:
rat; Inhalation; 10 jours; 6 heures / jour

NOAEL: 5,22 mg/l
NOAEL (mère): 5,22 mg/l; OCDE Ligne directrice 414
(valeur de la littérature)
Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques dodécane:
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques dodécane:
La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée dodécane:
rat; Oral(e); Toxicité subchronique
NOAEL: > 5.000 mg/kg; OCDE Ligne directrice 408
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

dodécane:
rat; Inhalation; Toxicité subchronique; NOAEC: 10,4 mg/l
Atmosphère de test: vapeur; OCDE Ligne directrice 413
(valeur de la littérature)
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).
Substance d'essai: Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, <2% aromatics

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration dodécane:
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expérience chez l'homme dodécane:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Informations toxicologiques dodécane:
Toxicocinétique, métabolisme et distribution
La substance est difficilement absorbée par la peau.
La substance est rapidement absorbée par ingestion ou inhalation.
La substance est métabolisée et éliminée.
La substance est éliminée rapidement du corps.

dodécane:
neurotoxicité
(valeur de la littérature)
La substance n'a probablement pas d'effets neurotoxiques.
Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie).

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	dodécane: LL50 (96 h) Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 10 - 100 mg/l; Essai en semi-statique; OCDE Ligne directrice 203 (valeur de la littérature)
Toxicité pour le poisson - Toxicité chronique	dodécane: NOELR Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): > 1.000 mg/l; Taux de croissance; Eau douce; QSAR (valeur de la littérature)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	dodécane: EL50 (48 h) Daphnia magna: > 100 mg/l; Immobilisation; OCDE Ligne directrice 202 (valeur de la littérature) Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie). Substance d'essai: Undecane
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques - Toxicité chronique	dodécane: NOELR (21 jr) Daphnia magna: > 1.000 mg/l; taux de reproduction; (valeur de la littérature)
Toxicité des plantes aquatiques	dodécane: ErL50 (72 h) Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): > 100 mg/l; ; Essai en statique; OCDE Ligne directrice 201; (valeur de la littérature) Les données sont dérivées des évaluations ou des résultats d'essais obtenus avec des produits similaires (raisonnement par analogie). Substance d'essai: Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics
Toxicité pour les bactéries	dodécane: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	dodécane: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.
toxicité concernant les végétaux terrestres	dodécane: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.
toxicité concernant les autres non-mammifères terrestres	dodécane: L'examen n'est pas utile. Justification: Facilement biodégradable.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	dodécane: Facilement biodégradable.; > 60 %; 28 jr; aérobique; OCDE Ligne directrice 301 F Substance d'essai: Hydrocarbures, C11-C12, n-alkanes, <2% aromatics
-------------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	dodécane: Facteur de bioconcentration (FBC): 790,9; calculé non bioaccumulatif selon les critères PBT (valeur de la littérature)
------------------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité	dodécane: Adsorption/désorption (Sol); Koc: > 5000; calculé immobile forte adsorption sur les sols
-----------------	--

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultats de l'évaluation PBT	dodécane: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. profil de groupe
--------------------------------------	---

12.6 Autres effets néfastes

Conseils généraux	dodécane: Aucun(e) à notre connaissance.
--------------------------	---

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
code des déchets de l'Union européenne: EWC	Il n'est pas possible de déterminer pour ce produit un code déchet conformément au Catalogue européen des déchets (CED), car seule l'utilisation par la consommateur permet son classement. Pour déterminer le code déchet il faut s'accorder avec l'autorité ou l'entreprise régionale d'évacuation des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse
IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR	Marchandise non dangereuse
RID	Marchandise non dangereuse
ADN	Marchandise non dangereuse

IMDG	Marchandise non dangereuse
ICAO/IATA	Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR	Dangereux pour l'environnement	non
RID	Dangereux pour l'environnement	non
ADN	Dangereux pour l'environnement	non
IMDG	Marine polluant	no
ICAO/IATA	Environmentally hazardous	no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques Pas d'information disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Restrictions professionnelles Respecter les restrictions à l'emploi des enfants et des jeunes conformément à la Directive 94/33/CE et aux règlements nationaux correspondants.

REGLEMENTS NATIONAUX/AUTRES REGLEMENTS

Directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Entrée de la liste dans la directive: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

ÉTAT ACTUEL DE NOTIFICATION

US. Toxic Substances Control Act	TSCA	y (liste positive)
Canada. Environmental Protection Act	DSL	y (liste positive)
Australia. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act	AICS	y (liste positive)
New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand	NZIOC	y (liste positive)
Japan. Kashin-Hou Law List	ENCS (JP)	y (liste positive)
Japan. Industrial Safety & Health Law (ISHL) List	ISHL (JP)	y (liste positive)
Korea. Toxic Chemical Control Law (TCCL) List	KECI (KR)	y (liste positive)
Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act	PICCS (PH)	y (liste positive)
China. Inventory of Existing Chemical Substances	INV (CN)	y (liste positive)
Switzerland. Consolidated Inventory	CH INV	y (liste positive)

Remarque : les noms et les numéros CAS qui sont utilisés pour ce produit dans les nomenclatures chimiques mentionnées peuvent être différentes des données spécifiées dans le chapitre 3.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Dodecane

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour:

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise
8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle
2. Identification des dangers
3. Composition/ informations sur les composants
15. Informations réglementaires
16. Autres informations

Information supplémentaire:

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.
De nouvelles connaissances, en particulier dans les domaines de la toxicologie et de l'écologie, peuvent aboutir, à l'avenir, à un étiquetage différent.

signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
ANSI	American National Standards Institute
ASTM	American Society of Testing and Materials (US)
BCF	Bioconcentration factor
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures
DIN	Deutsches Institut für Normung
DNEL	Derived No-Effect Level
DSL	Domestic Substances List
EC...	Effect concentration ... %
ENCs	Existing Notified Chemical Substances (Japan)
EWC	European Waste Catalogue
IATA	International Air Transport Association
IBC	Intermediate Bulk Container
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organizatio

Fiche de Sécurité – Dry Touch

Selon l'arrêté du 5 janvier 1993 (modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004) transposant la directive 2001/58/CE.

Conforme au règlement (CE) N° 1272/2008

ISHL	Industrial Safety and Health Law (Japan)
ISO	International Organization for Standardization
IUAPC	International Union of Pure and Applied Chemistry
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
LC...	Lethal Concentration, ...%
LD...	Lethal Dose, ...%
MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution From Ships
NDSL	Non-Domestic Substances List NOAEL
no observable adverse effect level NOEL/NOEC	No
Observed-effect level/concentration NZIoC	
New Zealand Inventory of Chemicals	
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
PBT	persistent, bioaccumulative, toxic
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TG	Test Guideline
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
TSCA	Toxic Substances Control Act
vPvB	very persistent, very bioaccumulative
WGK	Wassergefährdungsklasse